Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602095-20260429-DELIB20_2026-DE

Date de convocation : le 17 avril 2026

Délib n° 20-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	**Étaient présents** : Mme LE BORGNE Anne ; M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; M. SERRES Alexandre ; Mme WILLIAME Marie-Noëlle ; M. LASSERRE Christian ; Mme GIFFON Pascale ; Mme DOCET Charlène ; Mme UZEL Martine ; M. VAN NOPPEN Johan. **Absents :** **Secrétaire de séance** : Mme DOCET Charlène

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 – BUDGET LOTISSEMENT LA FONTAINE

Considérant que les résultats du Compte Financier Unique 2025 du lotissement La Fontaine présente les résultats suivants :

Résultat de fonctionnement reporté (N-1) :	22 428,76
Résultat de fonctionnement 2025	0,00
Résultat cumulé de fonctionnement 2025	22 428,76
Résultat d'investissement reporté (N-1)	-65 262,49
Résultat d'investissement 2025	0,00
Résultat cumulé d'investissement	**-65 262,49**

Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2025 s'établissent ainsi :

Dépenses de fonctionnement reportés	0,00
Dépenses d'investissement reportés	0,00

Considérant que le besoin de Financement de la section d'investissement s'établit ainsi :

Besoin de Financement	65 262,49

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)	**0,00**
Affectation de l'excédent de fonctionnement à la ligne 002 (recettes de Fonctionnement)	**22 428,76**
Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)	**-65 262,49**

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne

MAIRIE de STE-BRIGITTE (Morbihan)